

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 février 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le 24 février

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde

Dûment convoqué le 15 février

S'est réuni à la Mairie sous la présidence de

Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Caroline ROCHER, Christel PERSONNE, Dany BRICOU ;

Mrs Yannick MÉCHIN, Sébastien WATRIN, Sébastien BELAUD, Vincent PALLUAU, Alain FRITSCH, David BAUDOUIN.

Etaient absents excusés :

M Grégory TREFFOT a donné procuration à Mme Caroline ROCHER

M Philippe CACLIN a donné procuration à Mme Roselyne DEMION JACINTO

M Luc LAPEYRE a donné procuration à M Alain FRITSCH

Mme Nadine FRAPPIER a donné procuration à Mme Dany BRICOU

Mrs Nicolas BITTARD, Jean-Luc GUERAIN, Christophe JOFFRIT

Secrétaire :

M Sébastien BELAUD a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

***Délibérations :**

-Convention de mise à disposition de locaux communaux/CCMP

-Avenant à la convention de mise à disposition de personnels
intérimaires/CDG

-Inscription Marchés des Producteurs de Pays 2023

-Convention partenariat Dispositif Argent de poche 2023

-Révision libre des attributions de compensation/CCMP

*Approbation des Compte de gestion 2022 : Commune, CCAS

*Présentation et vote des CA 2022: Commune et CCAS

*Affectation de résultat

*Questions diverses :

-Présentation Plan Cimetière de Prailles

-Points divers :

-Commission Bâtiments

-Journée intergénérationnelle

-Date de commémoration d'Etienne Pistre

-Toilettes autonomes

-Budget prévisionnel fête des champignons

-Etude Aide d'urgence aux populations victimes du tremblement de
terre en Turquie et Syrie

Préalablement au conseil municipal, M Grégory Tréffot présente le travail commencé avec Mme la Maire et M Christophe Joffrit sur le projet du Plan Communal de Sauvegarde de la commune.

Départ de M Tréffot

I DELIBERATIONS :

**-Annulation délibération n° 90_2022
Convention de remboursement des fluides**

Mme la Maire donne lecture du courrier de Mme la Préfète demandant le retrait de la délibération concernant le remboursement des fluides par la CCMP à la commune faisant savoir que le comptable ne peut procéder au recouvrement d'une recette illégale sans encourir le délit de concussion prévu au code pénal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal annule, à l'unanimité, la délibération n° 90_2022 concernant la convention de remboursement des fluides à la CCMP.

- Service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres – Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Signature d'un avenant n° 2 à la Convention

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Mme la Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2023 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 4,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

- Convention de mise à disposition de locaux communaux à titre gratuit

Mme la Maire donne lecture de la convention de mise à disposition des locaux communaux à titre gratuit pour le service Petite Enfance de Celles sur Belle de la CCMP pour 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mme la Maire à signer cette convention.

- Marché des producteurs 2023

Mme la Maire présente le dossier d'inscription aux marchés des producteurs de pays 2023 ; elle demande au conseil municipal de se prononcer pour la reconduction 2023 du marché de producteurs de pays sous réserve d'accord de la chambre interdépartementale d'agriculture de Charente-Maritime-Deux-Sèvres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les conditions d'inscription aux marchés des producteurs et autorise Mme la Maire à déposer la fiche de candidature pour 2023.

Vote à M-L : Pour 3 Contre 0 Abstention 9

- Convention de partenariat dispositif Argent de poche 2023

Mme la Maire donne lecture de la convention de partenariat entre la Mission Local Sud Deux-Sèvres et la commune concernant le dispositif Argent de poche 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
-approuve la convention de partenariat à conclure avec la mission Locale Sud Deux-Sèvres,
-décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023,
-autorise Mme la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- Révision libre des attributions de compensation

Considérant qu'il convient de modifier les Attributions de compensation suite aux travaux concernant le pacte financier et fiscal,
Considérant que chaque commune intéressée doit délibérer à la majorité simple sur le montant des attributions de compensation proposé par l'EPCI la concernant,
Le Conseil municipal décide à l'unanimité,
- d'approuver la révision libre des attributions de compensation à percevoir de l'EPCI comme suit : déduire 10 057 euros du montant de l'AC 2023.

II Approbation du compte de gestion, vote du CA et Affectation du résultat :

Mme la Maire fait savoir que les comptes de gestion présentés par la trésorerie de Melle sont identiques aux comptes administratifs de la commune et du CCAS.
Le conseil municipal autorise Mme la Maire à les signer.

Madame la Maire présente le CA 2022 :

A la section de fonctionnement	
En dépenses	793 608.72 €
En recettes	1 230 654.18 €
Faisant ressortir un résultat à affecter de	437 045.46 €
A la section d'investissement	
En dépenses	347 276.98 €
En recettes	422 155.42 €
Solde d'exécution de	74 878.44 €

Après intégration des restes à réaliser en dépenses de 127070 €, le besoin de financement de la section d'investissement est nécessaire à hauteur de 52 191.56 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le CA 2022 du budget principal de la commune.

Vote à M-L à l'unanimité.

• Affectation du résultat :

Mme la Maire rappelle le résultat de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement constatés au compte administratif et approuvés ce jour par le conseil.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, l'affectation suivante :

Montant à affecter	437 045.46 €
- Report à nouveau créateur (002)	384 853.90 €
- Besoin de financement (1068)	52 191.56 €

- CCAS 2022 :

Mme la Maire présente le CA 2022 :

En dépenses 1 083.00 €

En recettes 2 206.16 €

Faisant ressortir un excédent de 1 161.16 € à reprendre au BP 2023.

Les membres du CCAS valide à l'unanimité des présents le CA 2022 (vote à M-L).

III QUESTIONS DIVERSES :

*Mme la Maire présente le projet de plan du cimetière de Prailles.

Elle fait savoir que les élèves de CP vont être associés pour planter à l'automne les plans qu'ils auront préparés cet hiver dans le cadre d'une activité scolaire.

La réunion publique d'information est prévue le mercredi 24 mai à 19 h.

*Commissions bâtiments :

-Visite du logement école maternelle : que faire du logement ; il doit être rénové.

La réflexion est très compliquée ; se renseigner si une Maison d'Assistante Maternelle (MAM) est envisageable.

-visite du logement 7 impasse du Friot :

Suite au départ des locataires, quelques travaux d'entretien sont à réaliser.

La salle de bain serait à refaire mais la commission s'interroge sur le devenir du logement ; soit le rénover et le relouer soit le vendre, ce qui permettrait de construire sur le terrain restant au lotissement de La Couarde.

A réfléchir pour le budget.

*Journée intergénérationnelle :

Elle a eu lieu le jeudi 9 février à Prailles sur le sujet de l'école d'avant et a été très appréciée par la trentaine de participants dont une quinzaine de jeunes, pour finir par une dégustation de crêpes.

La prochaine rencontre est prévue le mercredi 12 avril à La Maison Peleboise autour de jeux de sociétés.

Mme la Maire informe que le 4 mai de 15 h à 16 h à la salle des fêtes de Prailles aura lieu une animation musicale intergénérationnelle avec les résidents du foyer des Genêts de la Mothe St Héray et les enfants de l'école, encadré par Lakora.

*Date de commémoration d'Etienne Pistre :

Une plaque sera déposée au cimetière de Goux le 2 mai à 17 h 30, le jour de la liberté de la Presse, en hommage à Etienne Pistre.

Mme Pistre contactera les personnes concernées.

*Toilettes autonomes :

Mme la Maire présente le devis de Saniter PMR qui pourrait être installé dans la cour de l'école de La Couarde. Le produit est cher mais très intéressant.

Un travail sur les toilettes sans utilisation d'eau est à étudier pour l'avenir.

*Fête des champignons :

Mme la Maire présente le budget prévisionnel de la fête des champignons qui aura lieu du 12 au 15 octobre 2023.

*Syndicat ACEMPSSBB-V :

M Watrin informe que la participation 2023 s'élèvera à 37 064 € pour 18 j de présences. Il fait savoir que les travaux effectués par le syndicat répondent tout à fait aux attentes de la commune.

*SERTAD :

Mme la Maire fait savoir qu'elle attend de rencontrer le SERTAD afin d'étudier la possibilité d'installer des bornes incendie à la place d'outres dans plusieurs lieux.

*Aide d'urgence pour les populations victimes du séisme en Turquie et en Syrie :

Le conseil municipal décide d'inscrire la somme de 1 € par habitants au budget 2023 pour la solidarité internationale et approuve à l'unanimité le versement immédiat de 500 € en faveur des victimes.

*Trame Peleboise :

La prochaine réunion avec Lieux Equations aura lieu le 26 avril à 15 h 30 et sera suivi d'une réunion publique vers 18 h 30. Organisation à confirmer avec le cabinet d'études.

*Section Histoire :

Mme Annette Desvignes va créer une nouvelle section Histoire qui fera partie de l'ASC.

*Commission Environnement :

La prochaine matinée citoyenne aura lieu le samedi 18 mars avec au programme : Réalisation d'une boîte à livres pour Gros-Bois, nettoyage des lavoirs de Prailles et élaboration par les enfants présents de petites pancartes sur le tri des déchets.

La matinée citoyenne du 13 mai portera sur le nettoyage des lavoirs de La Couarde.

Une autre journée aura lieu en septembre sur le thème de la transformation des déchets et l'organisation d'une Grati-Féria pour échanger des produits en bon état.

Une journée des Jardins au Naturel aura lieu à Prailles la Couarde le 18 novembre afin d'apprendre à fabriquer soi-même des produits d'entretien des surfaces au naturel.

*DUE :

Mme la Maire fait savoir que M Thomas PAUMIER, responsable DUE du CDG, a travaillé avec les agents pour reprendre les règles de sécurité sur chaque lieu.

*Ombrage cour école :

Mme la Maire fait savoir que le module Folio de 3 feuilles va être installé dans la cour de l'école maternelle ce mardi 28 février.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

La Maire,

Le secrétaire